DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE GINESTET

ARRÊTÉ MUNICIPAL

AR_2026_45
Réduction de voie et autorisation d'empiètement sur la chaussée - Rond-point du Pressoir

Le Maire de la commune de GINESTET

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles L.325-1, L.325-2, R.325-12 et R.417.1 relatifs au stationnement des véhicules et aux conditions de mise en fourrière des véhicules ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5 relatif à l'amende prévue en cas de violation des prescriptions ;

Vu l'installation des illuminations de noël le 23 novembre 2027 par l'entreprise EI ROUARD FELIX domiciliée 24130 La Force ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public aux abords du chantier.

ARRETE

Article 1 : Pendant la durée de l'installation des illuminations de noël, l'entreprise EI ROUARD FELIX, domiciliée 24130 La Force, sera autorisée à empiéter sur le domaine public communal et à réduire la largeur de la voie sur le rond-point du Pressoir le 23 novembre 2026 de 14h00 à 18h00.

Article 2 : L'ensemble de la signalisation à mettre en place est à la charge du pétitionnaire et sera assurée par une signalisation adaptée et respectueuse des normes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier

Article 4 : Le pétitionnaire sera responsable des accidents qui pourraient subvenir du fait de l'exécution des travaux faisant l'objet du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ginestet,
Le 18 novembre 2026.

Le Maire,
Stéphane REBEYROL.

